



2010-045

Décision du 30 août 2010

Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Broc.

LA DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS

Vu :

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo);
L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo);
La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN);
Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN);
Le dossier de l'affaire,

Considérant :

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Dans le cadre de l'aménagement local, la commune de Broc a fait dresser un plan pour une constatation de la nature forestière.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Sur les plans à l'échelle 1:2'000 dressés le 25 mai 2010 par le bureau Infogeo SA, à Bulle, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

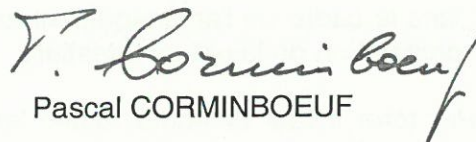
Les surfaces ainsi délimitées sont donc considérées comme forêt.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 25 juin 2010 au 25 juillet 2010. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Décide :

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Broc, et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:2'000 dressés le 25 mai 2010 par le bureau Infogeo SA, à Bulle, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Broc auprès de l'Administration des finances.
3. Cette décision peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal, section administrative, dans les 30 jours à compter de sa réception.
4. Communication :
 - a) au Service des forêts et de la faune;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune de Broc, avec un plan;
 - au Service des constructions et de l'aménagement, avec deux plans;
 - à l'ingénieur forestier du 3^e arrondissement, avec un plan;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours.

Le Conseiller d'Etat Directeur
des institutions, de l'agriculture et des forêts


Pascal CORMINBOEUF

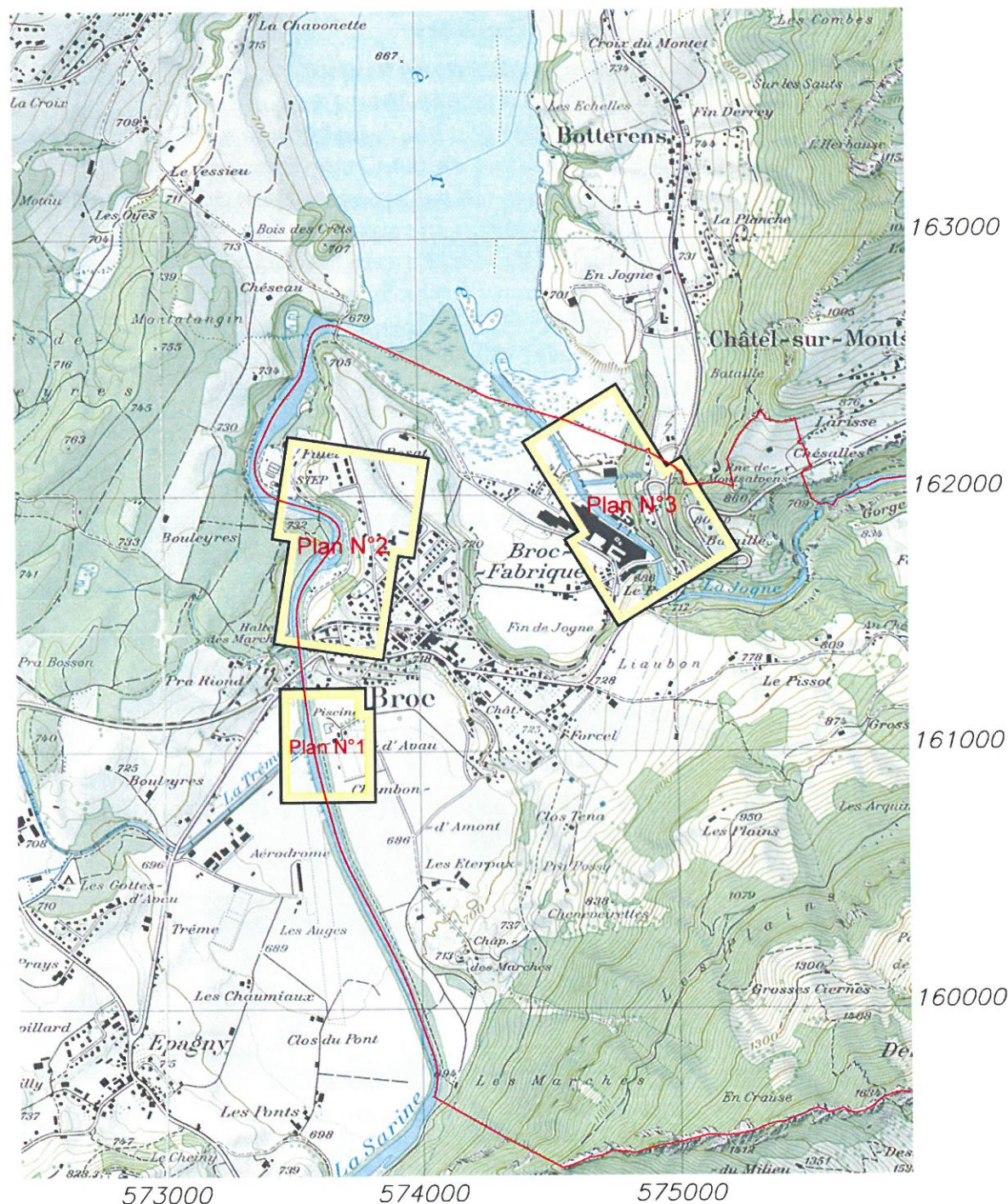
Constatacion de la nature forestière

Commune: Broc

Mandant : Commune de Broc

Date du relevé : 13 avril 2010

Dossier mis à l'enquête
du 25 JUIN 2010 au 25 JUIL. 2010



Extrait de la carte 1:25000

Bulle, le 25 mai 2010

INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch

Aut. n° 007 / 10.01.01 / 000

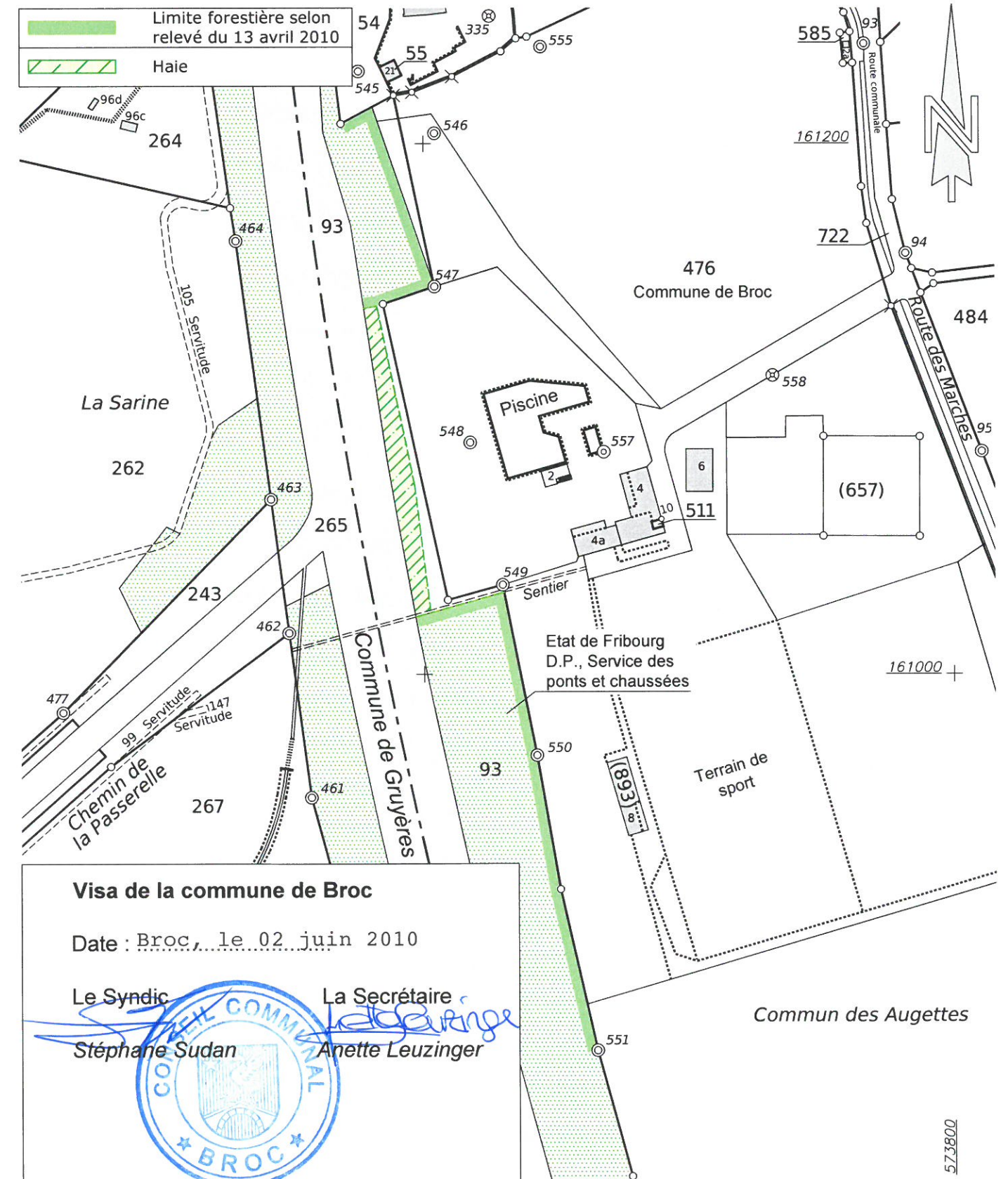
PLAN DE SITUATION pour constatation de la nature forestière

Commune: Broc

PLAN N°1

Nom local : Derrière les Marches
Article : 93

Echelle : 1:2000
Coordonnées : 573 640 / 161 020



Visa de la commune de Broc

Date : Broc, le 02 juin 2010

Le Syndic

Stéphane Sudan

La Secrétaire

Anette Leuzinger



INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Bulle, le 25 mai 2010

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch

Aut. n° 007 / 10.01.01 / 000

PLAN DE SITUATION

pour constatation de la nature forestière

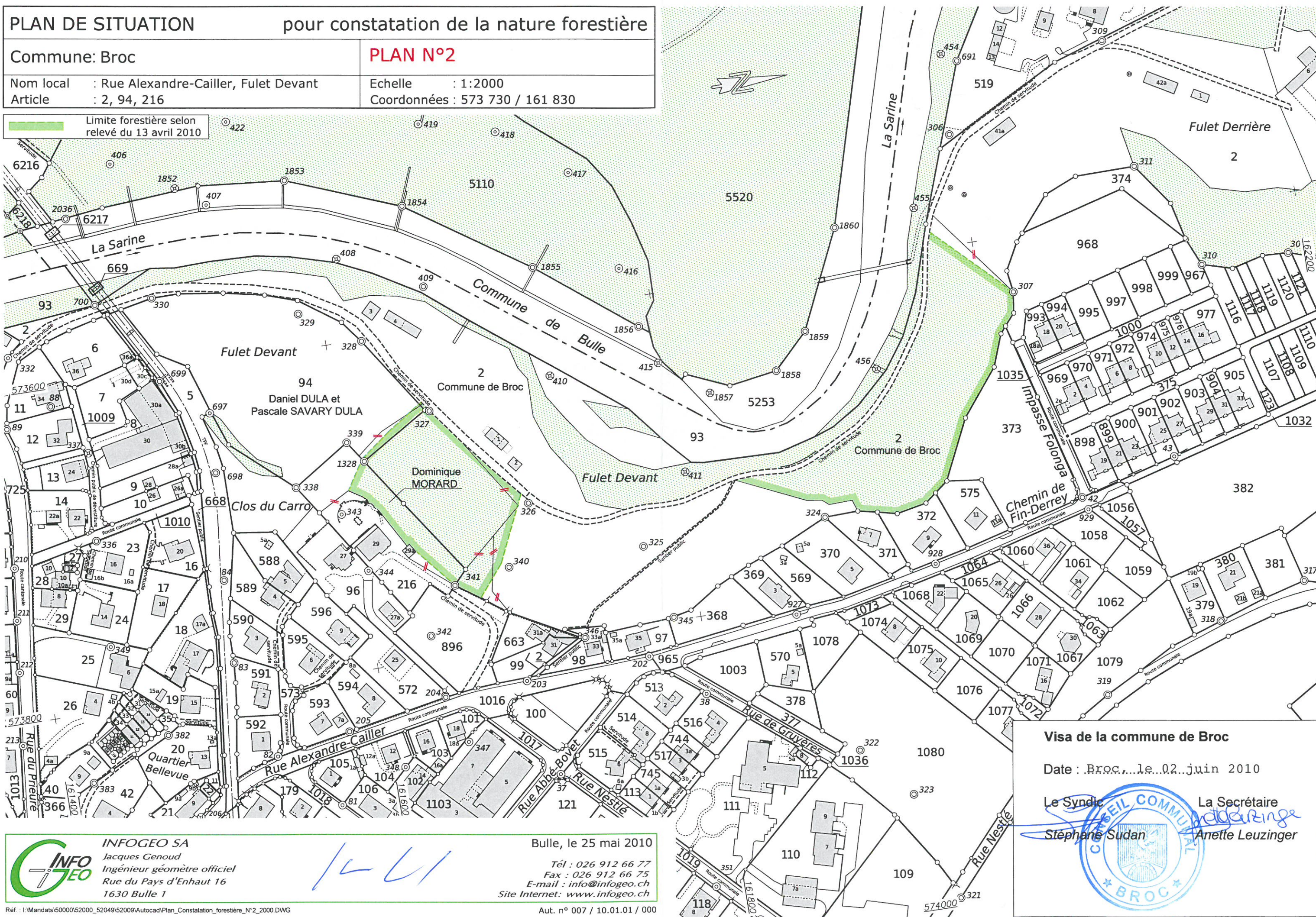
Commune: Broc

PLAN N°2

Nom local : Rue Alexandre-Cailler, Fulet Devant
Article : 2, 94, 216

Echelle : 1:2000
Coordonnées : 573 730 / 161 830

Limite forestière selon relevé du 13 avril 2010



INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Bulle, le 25 mai 2010

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch

Visa de la commune de Broc

Date : Broc, le 02 juin 2010

Le Syndic

Stéphane Sudan

La Secrétaire

Anette Leuzinger

PLAN DE SITUATION

pour constatation de la nature forestière

Commune: Broc

PLAN N°3

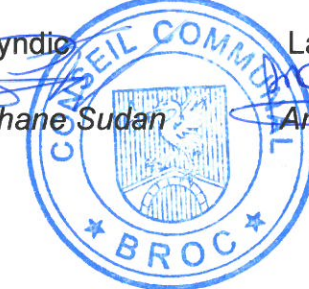
Nom local : Côte des Moulins, Rue du Martinet
Article : 322, 325, 430

Echelle : 1:2000
Coordonnées : 574 850 / 161 880

Visa de la commune de Broc

Date : ..Broc...le..02..juin 2010

Le Syndic La Secrétaire
Stéphane Sudan Anette Leuzinger



Limite forestière selon relevé du 13 avril 2010



INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 Bulle 1

Bulle, le 25 mai 2010

Tél : 026 912 66 77
Fax : 026 912 66 75
E-mail : info@infogeo.ch
Site Internet : www.infogeo.ch